

Consulter les fiches d'aide à la recherche

Le bouton « Aide à la recherche » (coin supérieur gauche de la page d'accueil) permet de **consulter les fiches thématiques d'aide à la recherche**.

Celles-ci vous orientent dans vos recherches et vous renseignent sur le type d'information ou **sur les dossiers qui sont conservés aux Archives nationales**. Vous serez dirigé vers d'autres services d'archives ou institutions partenaires si vous recherchez des archives qui ne sont pas conservées aux Archives nationales.

Vous pouvez naviguer dans le **menu de gauche** en sélectionnant la fiche que vous souhaitez consulter.

Vous pouvez également rechercher la fiche d'aide de votre choix en renseignant le champ « Rechercher une fiche ».

Exemple : « Vous recherchez un dossier de naturalisation ? »

The screenshot shows a web page titled 'FICHE DE RECHERCHE' with the main heading 'Vous recherchez un dossier de naturalisation ?'. On the left is a navigation menu with a search bar and a list of categories. The main content area contains an introductory paragraph, a section titled 'Vous ne trouverez pas aux Archives nationales' with a list of specific cases, and a section titled 'Vous trouverez aux Archives nationales' with sub-sections for '1. Les dossiers conservés' at two different sites: 'Site de Pierrefitte' and 'Site de Fontainebleau'.

FICHE DE RECHERCHE

Vous recherchez un dossier de naturalisation ?

Les Archives nationales conservent les dossiers d'admission à la nationalité française ("dossiers de naturalisation"). Pour la recherche, il est nécessaire de connaître la date du décret de naturalisation. Cette recherche n'est pas faite par les Archives nationales.

Vous ne trouverez pas aux Archives nationales

- Les jugements d'admission aux droits de citoyen français rendus par les tribunaux algériens de 1^{re} instance de 1919 ont été conservés par ces juridictions.
- Les déclarations de reconnaissance de la nationalité française souscrites de 1962 à 1967 environ par les Français originaires d'Algérie, domiciliés en France, désireux de garder la nationalité française, pour lesquels il faut s'adresser à la Sous-direction de l'accès à la nationalité française, 93bis rue de la Commune de 1871, 44404 Rezé cedex.
- » Dans les deux cas une mention doit normalement figurer en marge des actes d'état civil.

Vous trouverez aux Archives nationales

1. Les dossiers conservés

Site de Pierrefitte
En série unique quel que soit le pays d'origine ou l'objet de la demande :

- tous les dossiers ouverts de l'an XI à 1930 de demandes (ayant ou non abouti) de naturalisation, d'admission à domicile et de réintégration dans la nationalité française,
- les dossiers d'acquisition de la nationalité française par déclaration des enfants nés en France de père étranger de l'étranger.

» A Pierrefitte, un Bureau des recherches administratives est ouvert les lundis de 14 h à 16 h 30 : il apporte une aide aux seules recherches administratives (recherches effectuées à la demande d'un tribunal ou d'une administration).

Site de Fontainebleau

- tous les dossiers de demande de naturalisation par décret et de réintégration ouverts de 1931 à 1988,
- les dossiers de demande de naturalisation par déclaration (épouses étrangères de Français) de 1927 à 1947,
- les dossiers d'acquisition, de répudiation ou de perte de la nationalité française par déclaration (enfants) de 1937 à 1999.